

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

ENVIRONNEMENT

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
LES ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION À
L'ENVIRONNEMENT RETENUES POUR
LES ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES DU
PROJET NATURE DU PLATEAU DES
HAUTES-BAROLLES 2016-2017**

Délibération : **06.2016.035**

Transmis en préfecture le :

4 juillet 2016

Séance du : **28 juin 2016**

Compte-rendu affiché le **5 juillet 2016**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **20 juin 2016**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance

Roland CRIMIER, Marylène MILLET (à partir du point 8), Mohamed GUOUGUENI, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Christian ARNOUX, François VURPAS (à partir du point 2), Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Membres absents excusés à la séance

Marylène MILLET (jusqu'au point 8), Fabienne TIRTIAUX, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Isabelle PICHERIT, François VURPAS (jusqu'au point 2), Lucienne DAUTREY, Anne-Marie JANAS, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Evan CHEDAILLE

Pouvoirs

Marylène MILLET à Yves GAVault (jusqu'au point 8),
Fabienne TIRTIAUX à Bernard GUEDON,
Bernadette VIVES-MALATRAIT à Karine GUERIN,
Isabelle PICHERIT à Roland CRIMIER,
Lucienne DAUTREY à Pascale ROTIVEL,
Anne-Marie JANAS à Serge BALTER,
Jean-Philippe LACROIX à Aurélien CALLIGARO,
Evan CHEDAILLE à Yves CRUBELLIER

RAPPORTEUR : Monsieur Michel MONNET

La Ville de Saint-Genis-Laval, aux côtés de la Mission Écologie Urbaine de la Métropole de Lyon, s'est engagée depuis 15 ans dans une démarche "Projet Nature" pour maintenir et valoriser les espaces naturels et agricoles du plateau des Hautes-Barolles. La Commune de Saint-Genis-Laval agit en temps que gestionnaire du Projet Nature des Hautes-Barolles avec le soutien de la Métropole de Lyon.

Par délibération du Conseil municipal en date du 24 mai 2016, le programme d'actions pour l'année 2016 du Projet Nature des Hautes-Barolles a été approuvé, en particulier l'action n°6 qui vise la sensibilisation à l'activité agricole, aux richesses naturelles et à l'agriculture périurbaine.

Aujourd'hui, afin de poursuivre sa démarche de sensibilisation, la Commune de Saint-Genis-Laval souhaite confier à des spécialistes de l'animation et de la pédagogie une mission de sensibilisation et d'éducation. Cette mission vise les activités agricoles et richesses naturelles du plateau des Hautes-Barolles dans le but de créer des liens entre citoyens et agriculteurs et développer une meilleure connaissance des uns et des autres.

Aussi la Commune de Saint-Genis-Laval a lancé un appel à projet en 2016 pour que des associations de connaissance et/ou d'éducation à l'environnement ou d'éducation populaire assurent cette mission. Six associations ont été retenues par le comité de pilotage du Projet Nature, à savoir :

- ARDAB (association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire);
- ARTHROPOLOGIA;
- CUEILLE ET CROQUE;
- FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature);
- LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux);
- OIKOS.

Ainsi une convention de partenariat (dite convention d'objectifs) sera signée entre la Ville et chacune des six associations sélectionnées.

Cette convention précise notamment que les objectifs généraux des animations de sensibilisation et d'éducation sont de :

- faire découvrir et comprendre le fonctionnement et la valeur d'un espace naturel agricole;
- apporter aux bénéficiaires les connaissances nécessaires pour favoriser un comportement respectueux vis-à-vis de son environnement et développer leur sens critique pour agir de manière responsable et efficace face aux problèmes et à la gestion qualitative de l'environnement;
- décliner les grands principes et valeurs du respect de l'environnement (écocitoyenneté...);
- expliquer les règles de conduite à tenir en milieu naturel et agricole;
- faire appréhender le contexte territorial : ancrer les animations dans les réalités locales, les spécificités du territoire doivent être intégrées dans les animations;
- montrer et partager la richesse du patrimoine local;
- mettre en évidence la gestion de la qualité environnementale du territoire à travers ses espaces naturels et ses paysages;
- permettre une appropriation de ce patrimoine et impliquer les enfants et la population locale dans la démarche de préservation.

Le montant maximum de la subvention globale à partager entre les six associations est de 23 000 euros TTC et couvrira l'ensemble des dépenses liées aux projets. La répartition de la subvention sera déterminée par le comité de pilotage en fonction des demandes d'inscription émises par les structures bénéficiaires.

À noter que la Métropole prend en charge à 100 % du montant TTC de ces animations pour un montant maximum de 23 000 euros TTC.

La subvention sera versée à chaque association selon les modalités suivantes :

- 50 % du montant total du nombre d'animations réservées en début d'années scolaires sur

attestation d'inscription aux animations, la Ville se réservant le droit de valider ou non ces inscriptions;

- le restant à la fin des animations, sur présentation de factures, justificatifs et bilans.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le projet de convention de partenariat;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat avec chacune des six associations pré-citées.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Michel MONNET,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.